



EDITE PAR LE
PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS
44, RUE LE PELETIER - PARIS

PRIX : 15 fr.

MEL 8°

448

6

LE PLAN SCHUMAN



PLAN
de désastre national
PLAN
de guerre mondiale

CE QU'IL FAUT SAVOIR DE CE
PACTE L'ACTION DES COMMUNISTES
AU PARLEMENT ET DANS LE PAYS,
EXPRESSION DE L'OPINION FRANÇAISE
CONTRE CE MUNICH ÉCONOMIQUE.
DES ARGUMENTS IRREFUTABLES
TIRES DES DISCOURS DES DÉPUTÉS
H. MARTEL, M. PATINAUD, F. BONTE,
LE REQUISITOIRE IMPLACABLE DE
JACQUES DUCLOS ET SA RÉPONSE
AU COMITÉ D'ENTREPRISE « USINOR »



000306468

Mel 8°448(6)

A



Mais qu'est-ce qu'il peut bien
avoir dans la tête ?

6603812

TROIS NOMS { Pool charbon - acier } UNE MÊME CHOSE
PLAN SCHUMAN
COMBINAT RUHR-LORRAINE

L'opinion française a été profondément bouleversée par ce que l'on a appelé le plan Schuman. C'est à juste raison, car il constitue un événement du même ordre d'importance et de nature que le diktat de trahison de Munich en 1938, qui fut un élément déterminant de la guerre et du désastre de 1940. Tout Français, tout partisan de la Paix, doit le connaître et le combattre.

Voici d'abord un bref rappel préliminaire des dispositions et données de ce plan.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Sous le titre de pool charbon-acier, le gouvernement Plevin a présenté, le 6 décembre 1951, à la ratification de l'Assemblée nationale un traité signé à Paris le 18 avril 1951 entre les représentants de six pays : l'Allemagne occidentale, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. C'est cet instrument qu'on appelle communément le plan Schuman.

Ce plan institue une communauté européenne du charbon et de l'acier, dépossédant en fait chacun de ces pays de sa sidérurgie et de ses houillères pour les placer sous une prétendue autorité supranationale à prépondérance allemande et dominée par la finance américaine. Le gouvernement anglais a refusé une telle servitude, un tel assujettissement. En France, au contraire, par 377 voix, la majorité gouvernementale de l'Assemblée nationale, dans sa séance du 13 décembre 1951, a adopté ce plan désastreux, malgré l'opposition vigoureuse et conséquente des communistes et progressistes.

EN QUOI CONSISTE L'ABANDON DE SOUVERAINETE FRANÇAISE EXIGE PAR CE PLAN ?

Le texte officiel de ce traité indique que nos entreprises minières et sidérurgiques relèveront, non plus d'autorités françaises, mais d'une « haute autorité » internationale dont les membres « ne sollicitent ni

n'acceptent d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucun organisme ». La France, comme les cinq autres pays cosignataires, détacherait de son autorité nationale l'ensemble de sa production de charbon et d'acier sans laquelle il est absolument impossible de concevoir une politique nationale, une défense nationale, une économie nationale indépendante.

QUI DIRIGERA LA « HAUTE AUTORITE » A LAQUELLE SERONT LIVREES LES MINES ET LA SIDERURGIE FRAN- ÇAISES ?

Le journal bourgeois *Le Monde* donne les éléments de la réponse à cette question. Il écrit le 8 décembre : « On prévoit généralement que la haute autorité sera appelée à demander des concours financiers extérieurs, notamment **SOUS LA FORME DE DOLLARS.** »

Qui dirigera ?

Celui qui paiera, c'est-à-dire la haute finance américaine par le truchement du capitalisme allemand, qu'elle tient en main et qui sera prépondérant dans la communauté.

QUELLES SONT LES MENACES CONCRETES POUR L'IN- DUSTRIE FRANÇAISE ?

Les principes mêmes de ce plan font que la « haute autorité », pour obtenir des prix de revient plus bas dans l'ensemble du pool, sacrifiera les entreprises les plus faibles, c'est-à-dire les usines et les mines de France, moins bien équipées ou de moindres ressources que celles de la Ruhr. C'est en prévision de ce plan que déjà 70 puits de mine français ont été fermés. La menace pèse maintenant particulièrement sur le groupe Auchel, du bassin du Nord, sur le bassin de Provence et tous les bassins secondaires. Pour la sidérurgie, on prévoit la fermeture de 153 usines sur 177 existantes, et même la disparition du Creusot. Les répercussions s'en feront sentir sur les industries mécaniques et l'ensemble de notre économie.

QUELLES SERONT LES CONSEQUENCES POUR LES TRA- VAILLEURS FRANÇAIS ?

Le journal américain *New York Times* estime à 70.000 sur 300.000 existants le nombre de mineurs voués au chômage en plus des 77.000 déjà licenciés. 100.000 métallos seront jetés sur le pavé par les fermetures d'usines. Les salaires seront ramenés au taux le plus bas, c'est-à-dire celui de l'Allemagne occidentale, dont le pouvoir d'achat est inférieur de 30 % à celui de la France.



Le plan prévoit des « transports de main-d'œuvre », c'est-à-dire que les Français seront condamnés comme sous Hitler à aller travailler dans les bagnes de Krupp.

La Sécurité Sociale sera atteinte, car il est prévu que « les dispositions relatives à la sécurité sociale ne devront pas faire obstacle aux mouvements de main-d'œuvre ».

QUEL EST LE VERITABLE BUT DE CE PLAN SCHUMAN ?

Le *New York Times* du 20 mars 1951 l'avoue cyniquement : « C'est un pas vers l'unification politique et militaire de l'Europe occidentale soutenue par l'armée du pacte Atlantique-Nord. »

Le *Daily Compass*, autre journal américain, s'exprime encore plus crûment : « Cet arrangement conduit à la guerre. »

QUELLES FURENT LES POSITIONS DES DIFFERENTS PARTIS A L'ASSEMBLEE NATIONALE ?

Voici les résultats du dernier scrutin sur le plan Schuman à l'Assemblée nationale, le 13 décembre 1951 :

Pour : 377

Contre : 233

Abstentions : 9

Le Parti Communiste Français a mené durant tout le débat, du 6 au 13 décembre, une vigoureuse bataille au cours de laquelle sont intervenus Jacques Duclos, Florimond Bonte, Henri Martel, Marius Patinaud, Marcel Rosenblatt, Pierre Muller. Les 97 députés du groupe communiste ont voté contre le plan Schuman.

Le groupe des républicains progressistes s'est opposé au projet. Pierre Cot l'a combattu à la tribune et tous les membres de ce groupe ont voté contre le plan Schuman.

Le parti socialiste (S.F.I.O.) s'est prononcé pour le plan Schuman en prétendant, comme l'a fait Naegelen, qu'il s'agit d'une « grande politique européenne », d'une conquête socialiste garantissant la Paix, « d'une source de progrès où viendront se désaltérer les peuples »... comme a dit Félix Gouin... Sur 106 députés socialistes, tous ont voté pour le plan Schuman, sauf un seul qui s'est abstenu, M. Mabrut.

Le M.R.P. a approuvé le plan Schuman comme une réalisation encore insuffisante d'une Europe nouvelle. Les 87 députés M.R.P. ont voté pour le plan Schuman.

Le parti radical-socialiste a apporté son adhésion au plan comme étant soi-disant « le seul moyen d'organiser la Paix ». Sur les 74 députés radicaux, tous, sauf deux, ont voté pour le plan Schuman.

Le R.P.F., considérant le projet comme insuffisant, ses 120 députés ont voté contre. Ce vote ne signifie pas, ainsi que l'ont expliqué MM. Palewski et Soustelle, que le R.P.F. est hostile à la remise en selle de l'Allemagne fasciste pour l'agression antisoviétique. Tout au contraire, ils ont voté contre le plan Schuman car, à leur gré, il ne va pas assez loin dans cette voie. Ce vote R.P.F. est à rapprocher des propos du général de Gaulle en Allemagne (octobre 1945) : « Nous ne venons pas ici pour prendre, mais pour faire renaître », et de ceux qu'il tint le 7 janvier 1951 à Nîmes, réclamant le « concours des Allemands ».

Enfin, M. Pierre André, indépendant, a prononcé un discours contre ce plan où s'exprime l'opposition de certains groupes industriels et financiers, notamment le Comité des Forges, dont les intérêts sont profondément lésés par les dispositions de ce plan. Six indépendants l'ont suivi.



L'opposition du Parti Communiste Français se fonde sur une argumentation irréfutable. Elle est inspirée du souci de défendre les intérêts de la classe ouvrière et de toutes les couches laborieuses inséparables de l'indépendance nationale et de la Paix.

Arguments extraits de l'intervention
à l'Assemblée Nationale de

Henri MARTEL

Député du Nord,
Secrétaire général de la Fédération Régionale des Mineurs
du Nord et du Pas-de-Calais,
Membre du Comité Central du Parti Communiste Français

C'EST UNE LIQUIDATION DE NOS BASSINS MINIERES

...Le 18 juin 1950, à Waziers, mon ami Auguste LECOEUR, président de la fédération régionale des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, ancien secrétaire d'Etat à la Production industrielle, qualifiait le plan Schuman de Munich économique. Il mettait les mineurs en garde contre les conséquences du pool charbon-acier et les appelait à la constitution de comités de défense de l'industrie et du commerce de nos bassins miniers dans le plus large esprit d'union.

Les mineurs sont aujourd'hui absolument convaincus du danger qui les menace car, depuis 1948, par l'application du plan Marshall, précurseur du plan Schuman, puis par l'application anticipée des mesures prévues dans l'esprit des auteurs du plan Schuman, dit pool charbon-acier, 60 puits de mines de combustibles, 11 mines de minerais divers sont fermés entraînant le licenciement et le déplacement de 80.826 mineurs et similaires...

Le pool charbon-acier va accentuer la liquidation de nos bassins miniers.

Il va nous placer, si le traité est ratifié, sous la domination totale et à l'entière discrétion du charbon allemand.

Les assurances du plan, dit Schuman, sont considérées par les mineurs comme ayant la même valeur que les assurances données par M. Robert Lacoste pour tenter, en 1948, de faire avaler ses décrets, comme il avait tenté de le faire : aussi en 1947...

Les auteurs et défenseurs du pool nous disent qu'« avec lui notre ravitaillement en charbon sera assuré ». Mais point n'était besoin, pour y parvenir, de nous mettre sous la dépendance des charbons allemands.

On a commencé par l'abandon des réparations pour abandonner aujourd'hui les plans Monnet afin de mieux nous soumettre au plan Schuman.

LES BONNES SOLUTIONS SONT ABANDONNEES

Si on avait appliqué les mesures prévues au plan Monnet 1944-1946, nous disposerions — et je cite encore les statistiques officielles — d'une production de 65 millions de tonnes pour atteindre 75 millions de tonnes en 1955, ce qui, avec les mesures prévues en matière d'électricité et de carburant, nous libérerait de la tutelle des charbons allemands.

Cela est-il possible ? Oui. Étaient-ce des hulubertus ceux qui l'avaient prévu ? Non, c'étaient des hommes de métier appelés spécialement pour discuter de ce plan, et des hommes ayant fait la preuve de leur expérience.

On nous dit : nous avons besoin du coke de la Ruhr.

C'est en partie vrai. Mais, là encore, nous pouvons nous libérer de la tutelle allemande, en utilisant au maximum nos charbons cokéfiabiles, en modernisant, en renforçant nos cokeries.

Au lieu de cela, on réduit les investissements, on ralentit les recherches vers les puits à charbon cokéfiable en France, on ferme des mines pouvant en fournir à Ronchamp, à Auchel, etc.

Enfin, pourquoi limite-t-on les échanges avec les pays de l'Est, qui apporteraient une aide très importante à notre économie ?

La réponse est simple. Nos gouvernants appliquent en servileurs dociles les ordres de leurs maîtres yankees.

Mais le peuple, lui, exige une autre politique et il faudra bien l'entendre, bon gré, mal gré.

CE QUE VALENT LES ASSURANCES M.R.P. ET S.F.I.O.

On veut nous rassurer en ce qui concerne la réduction de notre production et la liquidation de nos charbonnages...

L'argument tendant à faire croire que le bassin Nord-Pas-de-Calais n'est pas menacé n'a pas davantage de valeur ; il est menacé ainsi que les mines du Centre et du Midi.

Il est menacé parce que l'argument du prix de revient sera toujours mis en avant comme il l'a été par M. Louvel pour les mines qu'il a fermées.

Or, peut-on faire concurrence au prix de revient allemand ? Personne ne peut ici le soutenir. Non. Même en aggravant la surexploitation des mines, on ne le pourrait pas.

Ensuite, on parlera du faible rendement, ce qui vaudra pour l'ensemble des mines que l'on voudra fermer.

Le prétexte a déjà servi à M. Louvel, ministre M. R. P. et C. F. T. C. Il a usé des deux arguments pour liquider 80 mines de France, sans souci, lui qui, avec son parti, a plein la bouche



du mot « famille », des milliers de familles expatriées, ce qui montre que les ministres cléricaux ne le cèdent en rien aux Jules Nioch et aux Lacoste, du parti socialiste, quand il s'agit de lutter contre les ouvriers.

LE COMITE FEDERAL NATIONAL F.O. DENONCE LUI-MEME

LE DANGER DU PLAN

Il est question d'atteindre, dans le Nord et le Pas-de-Calais, un rendement de 1.500 kilogrammes contre 3.000 kilogrammes dans la Ruhr. Il faut se représenter la somme d'efforts qu'on devrait alors exiger des ouvriers, car, dans la plupart des veines de ces bassins du Nord, les machines ne suppléeront jamais l'effort humain, ni l'expérience du mineur du Nord, lequel, en raison des difficultés des gisements et des terrains, est considéré comme l'un des mineurs les plus expérimentés du monde...

Venez, députés S. F. I. O., parler des bienfaits du plan Schuman aux mineurs de Force ouvrière auxquels vous refusez de publier, dans la presse socialiste, une résolution comme celle-ci :

« Le comité fédéral national Force ouvrière déclare que l'application dudit traité — c'est le plan Schuman — « aurait, dans un délai plus ou moins bref, comme conséquence inévitable une diminution sensible de la production charbonnière française par la fermeture de certaines mines jugées comme rationnellement inexploitable, et il deviendrait indispensable pour les houillères de procéder à une importante compression des effectifs dont le personnel minier risquerait d'être victime sans qu'il soit assuré d'une compensation efficace. »

Le comité fédéral national de Force ouvrière termine en lançant « un appel pressant aux parlementaires français aux fins de leur demander de refuser la ratification d'un projet qui s'avère dangereux pour l'économie de notre pays ».

LES MINEURS FRANÇAIS

NE SE LAISSERONT PAS TROMPER

Les réserves formulées à cette tribune par les orateurs socialistes et par ceux qui me succéderont sont destinées, nous en sommes convaincus, à tromper les futures victimes du pool et à permettre ensuite aux membres du parti socialiste de se laver les mains comme Ponce Pilate, ce qu'ils ont fait depuis toujours en disant : « Nous n'avions pas voulu cela. »

En conclusion, nous sommes contre le plan Schuman. Avec les mineurs et les métallos, nous voulons la paix et le progrès social, nous voulons défendre nos libertés. Les mineurs ont prouvé avant et pendant la guerre, notamment en mai 1941, que leur patriotisme n'est pas un patriotisme de surface.

Nous l'avons confirmé en 1944 dans la lutte libératrice, ensuite en gagnant la bataille du charbon sous les sarcasmes de ceux qui, aujourd'hui, essayent de prôner un plan de production...

Non ! les mineurs de France n'iront pas extraire du charbon dans la Ruhr. Par l'union de tous ceux qui ne veulent pas la ruine de nos riches départements miniers et métallurgiques, nous ferons échec à votre politique de misère, de faillite et de guerre.

Arguments extraits de l'intervention à l'Assemblée Nationale de

Marcel ROSENBLATT

Député du Bas-Rhin

LE PORT DE STRASBOURG ET UNE PARTIE DE L'INDUSTRIE ALSACIENNE SACRIFIES

... L'article 70 du traité, instituant le pool charbon-acier, ainsi que l'article 2, paragraphe 2, du projet de loi relatif à l'accélération de la canalisation de la Moselle, constituent pour le port de Strasbourg et pour toute l'industrie alsacienne une grave menace.

... La Chambre de Commerce de Strasbourg a voté à ce sujet une résolution déclarant notamment : « En réalité, le potentiel économique et financier du bassin allemand rhénan-westphalien est tel... qu'il faut craindre que l'Allemagne ne s'assure la prépondérance économique dans le domaine des faits, politique dans les diverses institutions du plan : haute autorité, comité consultatif, assemblée commune. »

Elle déclarait en outre que « le plan Schuman comporte des dispositions qui risquent de compromettre l'avenir du pavillon français sur le Rhin et le trafic du port de Strasbourg ».

... Déjà quarante-sept firmes de la métallurgie, du bois, du textile et de l'habillement sont touchées par la concurrence allemande.

L'application de votre pool charbon-acier ferait peser une menace grave sur notre industrie.

Arguments extraits de l'intervention à l'Assemblée Nationale de

Marius PATINAUD

Député de la Loire,

Ancien Sous-Secrétaire d'Etat au Travail,

Membre du Comité Central du Parti Communiste Français

PAS D'ILLUSION, LA CLASSE OUVRIERE NE FERA PAS

PARTIE DE LA HAUTE AUTORITE

Dans votre rapport, on peut déceler partout le souci de tromper la classe ouvrière en lui laissant croire qu'elle pourrait exercer une influence quelconque sur les décisions de la haute autorité. Or, vous venez de le confirmer, la classe ouvrière n'y sera représentée, dans la mesure où elle le sera — et je vous dirai ce que j'en pense — qu'à titre consultatif. Et nous avons trop l'habitude de la manière dont notre gouvernement se conduit envers une assemblée élue, à laquelle il devrait rendre des comptes, pour nous faire la moindre illusion sur le comportement de la haute autorité à l'égard d'un conseil qui ne sera que consultatif.

LE PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 68 ORGANISE LA BAISSSE DES SALAIRES

Voyons maintenant quelles seront, pour les travailleurs, les conséquences du plan enfanté à Washington et dont la prétendue paternité de M. Schuman n'est que de complaisance.

Le paragraphe 3 de l'article 68 du traité est tout entier consacré aux baisses de salaires considérées comme normales lorsqu'il s'agira de mesures d'ensemble appliquées par un Etat, ou du résultat de l'échelle mobile, ou d'une baisse du coût de la vie, ou encore — là, je cite textuellement — « de baisses de salaires qui corrigeraient les hausses anormales antérieurement intervenues ».

Il n'est donc pas question de l'amélioration du niveau de vie ni même de son maintien, mais seulement de son aggravation, et comme, pour les capitalistes, toutes les hausses de salaires

sont anormales, il est permis à chaque travailleur d'imaginer quel carcan le plan Schuman entend lui passer au cou...

L'ARTICLE 56 PREVOIT LA DEPORTATION

DES TRAVAILLEURS

Le plan Schuman, en revanche, ne fait pas mystère qu'en conséquence du chômage qu'il va entraîner, il organisera la déportation systématique de la main-d'œuvre.

L'article 56 est consacré à la déportation et je regrette de n'avoir pas le temps de le citer.

Rien n'y manque : débauchage massif ; réembauchage possible seulement dans les secteurs que la haute autorité jugera utile à la réalisation de ses buts ; c'est-à-dire que les travailleurs seront livrés sans aucune défense à l'arbitraire le plus total.

Ils seront considérés comme de vulgaires marchandises qu'on utilise, exporte, ou qu'on laisse inemployées au bon plaisir de leurs possesseurs.

L'application du plan Schuman conduira obligatoirement à la fermeture des mines, en particulier dans le centre de la France.

Vous pouvez, là aussi, me contredire ; je vous renverrai à l'Aube, le journal de votre propre parti, qui a expliqué que la conséquence du plan Schuman sera la fermeture de toutes les mines du bassin de la Loire et du bassin du Centre...

L'application du plan Schuman créerait une masse considérable de sans-travail, ce qui permettrait au patronat, utilisant cette armée de chômeurs, d'agir sur les salaires des ouvriers encore occupés.

A cela s'ajoute, en application anticipée de ces dispositions — car, oui ! on anticipe sur ces dispositions — l'accord du 7 juin dernier pour l'envoi en France de 80.000 Allemands de l'Ouest.

Le ministre du Travail de Bonn, Storch, a déclaré qu'il s'agissait de réaliser de la sorte une des clauses du plan Schuman.

D'autre part, un vaste plan de déportation des travailleurs est mis au point par l'organisation internationale du travail pour l'émigration de 1.700.000 Européens occidentaux en cinq ans. Il prévoit le transfert de 200.000 personnes la première année, 300.000 la deuxième et 400.000 les suivantes.



L'ARTICLE 63 ATTEINT LA SECURITE SOCIALE

Une telle orientation conduit inévitablement à l'alignement des avantages sociaux sur le pays qui en est le plus mal pourvu, en attendant la disparition totale de tout avantage social.

Là non plus, le plan Schuman ne fait pas de mystère. L'article 63 prévoit en effet que lorsque les dispositions relatives au financement de la sécurité sociale ou une variation des salaires conduit à un déséquilibre dans la concurrence entre les entreprises des Etats membres, la haute autorité est habilitée à adresser à cet Etat des recommandations pour établir des conditions semblables de concurrence.

En fait, cela signifie un nivellement des salaires, de la législation de secours aux chômeurs et des assurances sociales au niveau le plus bas entre les différents pays participants. Il s'agit d'un nivellement par le bas, d'un accroissement considérable de la misère, du chômage, du rétablissement de la déportation par le service du travail obligatoire, tout cela parce que le plan Schuman est un plan de guerre, un plan antifrançais.

LES TRAVAILLEURS S'UNIRONT

CONTRE CETTE POLITIQUE DE TRAHISON

Les efforts que déploiera le gouvernement pour masquer le plus longtemps possible ce caractère ne changeront rien aux faits. Il n'est donc pas étonnant, dans de telles conditions, que la classe ouvrière, encore une fois, reste, dans sa masse, fidèle à la France profanée.

Les ouvriers de France, en alliance avec toutes les forces nationales, se dressent contre une telle politique de trahison.

Les mineurs de la Haute-Loire, C.G.T., C.F.T.C., F.O., inorganisés, tout comme les douze conseils municipaux démissionnaires du canton d'Auzon, luttent, soutenus par toute la population, pour empêcher la fermeture du puits de la Taupe, qui entraînerait la ruine de la région de Sainte-Florine. Défendant les richesses nationales, ils se conduisent en patriotes, contre vous qui foulez aux pieds les intérêts français les plus sacrés.

Arguments extraits de l'intervention à l'Assemblée Nationale de

PIERRE MULLER

Député de la Moselle

NOS MINES DE FER DE LORRAINE SERONT MISES A SAC

... En ce qui concerne le fer, vous allez utiliser à fond la minette de Lorraine en attendant d'en trouver suffisamment en Suède, en Algérie et surtout à Konakry, en Guinée française.

... En attendant, pour alimenter le formidable arsenal de guerre on emploie, dans nos mines de fer de Lorraine, des moyens d'exploitation anarchiques et rudimentaires. On exploite les gisements les plus riches en utilisant les chargeuses modernes telles que la Joy, sans se préoccuper des recherches pour l'avenir.

En clair, cela signifie que nos mines de fer de Lorraine seront mises à sac dans une dizaine d'années, si ce n'est avant...

LES MINEURS LORRAINS SERAIENT DEPORTES

DANS LA RUHR

... Il manque déjà des milliers de mineurs dans le bassin de la Ruhr et vous voulez encore le développer tout en reconstituant l'armée allemande. Le personnel manquant dans les mines de la Ruhr sera fourni par la déportation des mineurs lorrains pour la raison qu'ils parlent la langue allemande.

Nous ne sommes pas seuls à le dénoncer, le rapport de la Chambre de Commerce de la Moselle, après étude du plan, indique notamment :

« La lecture de ces textes évoque le souvenir du service obligatoire du travail en Allemagne. La région économique de l'Est comprend dans son sein un département dont 300.000 habitants durent quitter leur foyer en 1940 pour faire place à des étrangers venus pour y créer un ordre nouveau. C'est une raison de plus pour elle de ne pas accueillir avec faveur les dispositions d'un traité qui prévoit des déplacements massifs de travailleurs dans un autre pays. »

Arguments extraits du discours
prononcé à l'Assemblée Nationale par

Florimond BONTE

Député de Paris,

Membre du Comité Central du Parti Communiste Français

LE PLAN SCHUMAN REPREND UNE VIEILLE IDÉE DU MAGNAT DE LA RUHR HUGO STINNES

Cette idée du pool charbon-acier n'est pas nouvelle. Elle avait été énoncée, voici trente ans, par le magnat capitaliste de la Ruhr, Hugo Stinnes.

A cette époque, la France, en échange du coke de la Ruhr, envoyait dans cette région une quantité considérable de minerais de fer de Lorraine, qui servirent à fabriquer les armes et les munitions, les blindés et les avions qui semèrent la dévastation et la mort sur les routes de l'exode et détruisirent, au cours de l'invasion, nos villes et nos villages.

Or le caractère essentiel de la nouvelle combinaison dénommée Plan Schuman, c'est de créer un nouveau supermonopole capitaliste dont la puissance dépasserait de loin celle de tous les autres groupements monopoleurs que l'Europe occidentale ait jamais connus.

VERITABLE SUPERTRUST

A la tête de ce supertrust, véritable super-Etat, se trouvera une haute autorité de neuf experts, de neuf technocrates qui seront investis de pouvoirs dictatoriaux, puisqu'ils auront en effet la haute main sur les prix, l'importation, l'exportation, les investissements, et pourront imposer amendes et pénalités en cas de manquement à leurs ordonnances.

De tous les textes, prolixes et vagues, sinueux et touffus, alambiqués et diffus, du traité, une idée fondamentale se dégage cependant avec une lueur tragique, c'est qu'en tous temps et en tous lieux cette haute autorité pourra faire ce que bon lui semblera.

En effet, en vertu de l'article 9 du traité, ces neuf podestats

n'auront ni à solliciter, ni à accepter d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucun organisme.

Ils jouiront d'un caractère supranational que chaque Etat membre s'engage à respecter et à ne pas influencer. Les décisions de la haute autorité seront pratiquement sans recours. Elles seront souveraines et définitives. Toutes les entreprises englobées dans le pool charbon-acier tomberont donc dans la vassalité la plus totale par rapport à un comité irresponsable et tout-puissant.

Or tout fait prévoir qu'au sein de cet organisme, maître du pool, l'influence capitaliste allemande l'emportera très rapidement.

ANNEXION DEGUISEE DE LA FRANCE

S'il est mis à exécution, le plan Schuman sera la première mais très importante étape de l'annexion déguisée mais réelle, par l'Allemagne, de la France et des autres nations signataires.

C'est en ces termes que s'exprime M. Bernard Lavergne, professeur à la faculté de droit de Paris, qui, après avoir fait la démonstration qu'au fond il s'agit pour nous de savoir si nous voulons rester Français ou si nous acceptons de vivre sous le commandement allemand, déclarait en conclusion de son analyse :

« Tous les martyrs de notre résistance française, toutes les victimes de la guerre seraient morts en vain, si le plan Schuman était admis à développer toutes ses conséquences. »

C'est, en effet, le fond du problème. Dans ce supertrust, dans ce super-Etat, c'est l'Allemagne occidentale — celle des Krupp, des Thyssen, des Stinnes, celle des généraux nazis à la Ramcke et à la Speidel — qui aura la prédominance absolue, car, tant au point de vue de la population qu'au point de vue de la puissance industrielle, la suprématie incontestable appartiendra à cette Allemagne réactionnaire et revancharde.

FORCES RESPECTIVES

Pour avoir une idée exacte de la force de production de l'Allemagne occidentale, il faut se reporter aux chiffres de production de charbon et d'acier d'avant la guerre. Or, en 1938, sur les 244.300.000 tonnes de charbon extraites de ces six pays, l'Allemagne occidentale en produisait 137 millions, la France 47.600.000, la Belgique 29.600.000, la Sarre 15.100.000, les Pays-Bas 13.500.000 et l'Italie 1.300.000.

Quant à l'acier, la supériorité de l'Allemagne est aussi nette : en 1929, l'Allemagne produisait 20.478.000 tonnes et la France 7.882.000.

En gros, la France sans la Sarre produit actuellement envi-



ron 52 millions de tonnes de charbon, d'ailleurs à un prix de revient de 25 % plus élevé que celui du charbon allemand.

L'Allemagne de l'Ouest, qui a produit l'an dernier 110 millions de tonnes de charbon, en produira prochainement au moins 150 millions de tonnes, soit trois fois plus que nous.

S'agit-il de l'acier ? Nous venons d'atteindre une production maximum : 9 millions de tonnes. Mais l'Allemagne occidentale, qui a produit en 1949-1950 plus de 11 millions de tonnes, a réclamé, par la voix du vice-chancelier Blücher, le droit de fabriquer 16 millions de tonnes par an, en attendant de produire dans quelques années, comme elle le faisait avant la guerre, deux fois plus d'acier que nous.

Peu à peu, toutes les restrictions imposées à l'Allemagne occidentale tombent. Déjà, on a enregistré l'abrogation du statut de la Ruhr, la dissolution de l'autorité internationale de la Ruhr, la suppression du contrôle commun anglo-américain du charbon et de l'acier, l'annulation du droit de l'occupant d'établir le prix du charbon exporté.

Dès lors, la part de beaucoup la plus importante sera fournie par l'Allemagne occidentale qui sera ainsi l'élément déterminant du pool charbon-acier et qui pourra reprendre sa lutte active, pour ses intérêts, contre ses traditionnels concurrents anglais et français.

PRIX DE REVIENT ET RENDEMENT

Mais, s'il est déjà grave pour notre pays de produire la moitié de l'acier et le tiers du charbon de l'Allemagne occidentale, il est tout aussi dangereux pour la France d'avoir des prix de revient nettement supérieurs.

La création du marché commun prévu par le traité se répercutera donc de la façon la plus funeste sur l'industrie houillère de la France. Elle aura forcément pour effet une diminution de

l'extraction de la houille dans les pays où le prix de revient de l'extraction est le plus élevé.

Certes, on nous dira que l'on procédera à des investissements. Mais, s'agissant de la France et de l'Allemagne, il est un fait fondamental qui tient à la nature même des choses et contre lequel personne ne pourra jamais rien : c'est l'épaisseur des veines de charbon de la Ruhr, qui est tellement plus forte que dans nos mines — exception faite des mines de Lorraine récemment mises en exploitation — qu'un mineur de la Ruhr abattait en 1939 2.000 kilogrammes de charbon par jour, tandis qu'un mineur français, en dépit de l'outillage moderne qui lui a été fourni depuis la Libération, ne parvient à abattre que 1.306 kilogrammes, maximum qui n'avait jamais été atteint chez nous.

Actuellement, on extrait dans les mines de la Ruhr 1.405 kilogrammes de charbon par homme. Demain, réorganisées, elles retrouveront les 2.000 kilogrammes d'avant la guerre. Il est même question d'atteindre 3.000 kilogrammes grâce à la transformation des méthodes d'abattage.

Bref, dans un avenir très proche, le mineur allemand produira 70 et même 100 % de plus que le mineur français. Dans ces conditions, parler d'adaptation de l'industrie charbonnière dans la période dite transitoire du pool charbon-acier apparaît déraisonnable.

Or, comme les deux principes essentiels de la communauté européenne — fort mal nommée d'ailleurs, puisqu'il ne s'agit que des six pays de l'Europe occidentale — sont l'abolition radicale de tous droits de douane entre les pays signataires et la concurrence la plus totale qui ait jamais existé entre les industries de six pays, le plan Schuman équivaut à la condamnation à mort d'un grand nombre de mines françaises.

En outre, comme le prix du charbon entre pour environ 30 % dans le prix de l'acier, la métallurgie française sera, dès le départ, lourdement handicapée et, par conséquent, le prix de revient de nos produits métallurgiques sera plus élevé que dans l'Ouest allemand.

Dès lors, nombre de nos firmes n'auront plus qu'à fermer leurs portes et à mettre leurs ouvriers en chômage.

L'INVASION DU MARCHÉ FRANÇAIS

Notons, en outre, que le marché français sera d'autant plus submergé par les produits de la Ruhr que l'Allemagne de l'Ouest, par suite de l'interdiction qui lui est faite de commercer avec l'Est, s'est vue privée de ses débouchés naturels dans les pays autrefois englobés, selon l'expression bien connue, dans le Mitteleuropa et qu'en même temps elle s'est vue évincée du marché international par les États-Unis et l'Angleterre qui lui ont ravi ses clients dans le reste du monde.

ALLEMAGNE				FRANCE			
Prix en francs à la tonne							
rails	tôles			rails	tôles		
20.600	21.800			23.500	28.000		
							
		coke	charbon			coke	charbon
		3.700	2.656			5.600	3.700
							

Ainsi, seule l'industrie lourde de l'Allemagne occidentale gagnera à la réalisation du plan Schuman. Dans le couple France-Allemagne auquel, au fond, se réduit ce moignon d'Europe qualifié de communauté européenne, c'est l'hégémonie de l'Allemagne qui est assurée, car, outre sa supériorité industrielle, elle jouira de l'appui financier total des banques et des trusts américains qui ont déjà investi en Allemagne occidentale d'énormes capitaux.

DANS LES TENAILLES DE LA FINANCE AMERICAINE

Ainsi, déjà concurrencés dans la zone dollar par l'Amérique qui veut nous vendre ses marchandises, qui entend nous fournir les armements qu'elle fabrique, qui exerce par la prédominance que lui octroient dans tous les domaines, tous les accords, conventions, traités conclus dans le cadre du Pacte atlantique, nous allons en outre être soumis à l'Ouest à l'écrasante concurrence et à la prédominance des magnats nazis de l'industrie lourde et, par le fait même, à une nouvelle forme de la prédominance américaine.

C'est donc le financier allemand Hermann Abes qui avait raison lorsqu'il déclarait que, dans le plan Schuman, techniquement, la pièce maîtresse n'est pas la France, mais la Ruhr, et qu'il est donc fatal et nécessaire que la responsabilité et la gestion soient dans la Ruhr.

LE FLEAU DU CHOMAGE

L'exécution du traité entraînerait des réductions d'importance exceptionnelle, des besoins de main-d'œuvre dans les houillères et la sidérurgie. A qui fera-t-on croire que les mineurs et les métallurgistes du Nord et du Pas-de-Calais, par exemple, que le jeu du plan Schuman jettera tôt ou tard sur le pavé, pourront être réemployés sur place ou remplacés dans la dentelle de Caudry,

le tulle de Calais, l'industrie textile de la laine et du coton du triangle industriel Lille-Roubaix-Tourcoing? Fera-t-on travailler tous ces mineurs et métallurgistes dans les usines de produits chimiques, les industries de transformation, la fabrication des articles de Paris?

Mais il faudrait, d'abord, contraindre à un long réapprentissage des hommes parvenus à la force de l'âge et profondément attachés à leur métier actuel. Il faudrait aussi réduire des dizaines de milliers d'ouvriers qualifiés à l'état de manœuvres.

PLAN DE GUERRE

Il ne reste plus aux partisans du plan Schuman qu'un argument, celui qui consiste à dire : « La solidarité de production qui sera nouée par la mise en commun des productions de charbon et d'acier manifesterait que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement... » — notez ce néologisme — « ...impensable, mais matériellement impossible. »

Or toute l'histoire du régime capitaliste s'inscrit en faux contre une pareille assertion. En effet, jamais des accords économiques, quels qu'ils soient, conclus entre pays capitalistes et en particulier avec l'Allemagne capitaliste dont tous les chanceliers depuis Bismarck ont considéré tous les traités conclus avec des voisins comme de vulgaires chiffons de papier, n'ont empêché les impérialistes de déclencher la guerre dans l'espoir d'écarter leurs rivaux de leurs marchés, de conquérir de nouveaux débouchés, de se repartager le monde à leur profit et d'accroître ainsi les bénéfices et les dividendes de leurs magnats de la grande industrie et de la haute finance.

Bien des hommes politiques français qui ont joué un rôle décisif dans le destin de notre pays ont, eux aussi, compté pour créer un rapprochement franco-allemand sur les liens économiques qui, selon eux, devaient créer une économie d'intérêts. Ils n'y ont pas réussi.

Le 30 septembre 1926, le pacte d'acier était signé entre les grands patrons métallurgistes français, allemands, belges, luxembourgeois et sarrois.

Tout le monde sait que du cartel de l'acier on est allé à l'avalanche d'acier de la guerre.

LE PLAN SCHUMAN LIE AU PLAN PLEVEN FAVORISE LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DE GUERRE DE LA RUHR

Le plan Schuman, indissolublement lié au plan Plevén de formation d'armée européenne et, par conséquent, qu'on le veuille



ou non, à la constitution des unités de la nouvelle Wehrmacht, le plan Schuman, qui est la base économique sans laquelle aucune conception stratégique du pacte de l'Atlantique ne peut être réalisée, doit inéluctablement favoriser considérablement le développement des industries de guerre de la Ruhr.

Déjà, la fabrication des canons et des tanks a repris dans les usines Krupp. Déjà, on a levé l'interdiction de produire les roulements à billes, l'aluminium, l'ammoniaque synthétique, le caoutchouc et d'autres matières stratégiques. Déjà, on a levé les restrictions dans le domaine des constructions navales. Déjà, on a autorisé les recherches dans le domaine de la physique nucléaire et réactive.

Le plan Schuman, c'est un fait, rétablit l'industrie de guerre dans l'Ouest allemand. Il offre la base économique à l'exécution du plan Plevén et, par conséquent, à la remilitarisation de l'Allemagne. Il légalise les moyens de renaissance de l'impérialisme allemand.

LES OBJECTIFS REVANCHARDS D'ADENAUER, DE SES MINISTRES ET DES GENERAUX NAZIS

Nous ne devons avoir aucune illusion, car, déjà, nous entendons le branle-bas de la mobilisation des généraux de la Bruderschaft et leurs appels gutturaux à la revanche et à la curée. Déjà, ils proclament avec insolence leurs buts de guerre.

C'est le chancelier Adenauer lui-même qui leur donne l'exemple, puisqu'il réclame le droit imprescriptible de l'Allemagne des Krupp et des Stinnes, des Guderian, des Manteuffel, des Ramcke, à reconquérir la Silésie et la Prusse orientale.

Et, pour que nul ne les ignore, pour qu'il soit donné de la valeur à ces propos, c'est M. Jacob Kaiser, ministre du gouver-

nement de Bonn, collaborateur et ami d'Adenauer, qui les reproduit dans son journal **Der Tag**.

Or, vous savez bien que c'est M. Jacob Kaiser qui, devant le congrès du peuple, a déclaré :

« Une Europe véritable ne pourra être formée que lorsque le bloc allemand sera reconstitué.

« Je vous rappelle, disait-il, que ce bloc comprend l'Allemagne, l'Autriche, une partie de la Suisse, la Sarre, bien entendu, l'Alsace et la Lorraine. »

Et il ajoutait :

« Grâce à la solidarité du monde libre, nous réussirons à récupérer les territoires allemands de l'Est. »

MAURICE THOREZ A DEJA DENONCE CES LOURDS PERILS DE GUERRE

Ainsi, comme le faisait remarquer mon ami Maurice Thorez à notre congrès de Gennevilliers, en juillet 1950, ces objectifs des revanchards nazis ne peuvent être atteints qu'au prix d'une nouvelle guerre, la guerre contre la Pologne, contre l'Union Soviétique, à laquelle encouragent les impérialistes anglo-américains et nos gouvernants, en remettant en cause la frontière de l'Oder-Neisse et en nourrissant l'esprit de revanche des nazis.

Qui donc pourrait, d'autre part, affirmer sans crainte de se tromper qu'il n'y a que cette seule hypothèse à envisager, celle de l'assaut contre l'Est ?

Aucun Français n'a le droit d'exclure l'autre hypothèse, celle de l'assaut contre l'Ouest, puisque son pays a connu trois fois en trois quarts de siècle les horreurs de l'invasion des armées impérialistes allemandes.

Le plan Schuman n'est pas un plan de paix, car, en nous réduisant à l'état de vassaux vis-à-vis des maîtres de forges de la Ruhr, eux-mêmes sous les ordres des potentats du dollar, il accumule sur la France les lourds périls de la guerre.

LA VOIE DU SALUT POUR LA FRANCE

Il n'est de salut pour la France que dans le juste règlement pacifique de la question allemande, basé sur la démilitarisation de l'Allemagne, sur la liquidation totale de son potentiel de guerre, sur la démolition des piliers du militarisme et de l'impérialisme allemands et sur la démocratisation de toutes les institutions de l'Allemagne.

Il n'y a de salut que dans un rapprochement avec une Allemagne réunifiée, démocratique, démilitarisée et pacifique.



Il n'y a de salut que dans le rapprochement avec le peuple allemand qui, instruit par ses cruelles expériences, refuse de laisser transformer de nouveau son pays en une force de choc de la réaction mondiale et s'oppose à la remilitarisation et à la répétition du sanglant passé.

Il n'y a de salut que si l'on tient compte du fait qu'il y a en Allemagne, pour la première fois dans l'histoire, des hommes d'Etat responsables, ceux de la République démocratique allemande, qui montrent par leurs actes leur volonté de construire une économie pacifique et de coopérer avec le peuple français dans la paix à l'enrichissement du patrimoine de la civilisation humaine.

La solution démocratique, juste, des problèmes fondamentaux de l'après-guerre consiste à mettre en application les principes démocratiques solennellement introduits dans les accords de Yalta et de Potsdam et à réaliser le pacte de paix entre les cinq grandes puissances sur la base de l'interdiction absolue et contrôlée de l'arme atomique et de la réduction simultanée et progressive des armements, ce qui aurait pour effet immédiat d'alléger les lourdes charges qui pèsent sur les épaules des peuples.

Cette solution conduit non pas, comme le plan Schuman, à la rupture de l'Allemagne, à la division et au morcellement de l'Europe, mais vers sa véritable unité sur la base d'une coopération loyale, amicale, entre nations grandes et petites, jouissant de leurs droits souverains et de leur complète indépendance nationale.

Le réquisitoire implacable de Jacques DUCLOS

Secrétaire du Parti Communiste Français

à l'ASSEMBLÉE NATIONALE — Séance du 11 décembre 1951

KRUPP SERAIT LE PREMIER BENEFICIAIRE DU PLAN SCHUMAN

L'Assemblée Nationale a repoussé le renvoi en commission du projet de ratification du plan Schuman que nous avons voté sans, pour autant, partager les vues de l'auteur de la motion.

Il a fallu beaucoup de pressions et une campagne bien orchestrée pour obtenir ce résultat.

Ce plan d'inspiration étrangère s'inscrit dans une tradition peu glorieuse. L'homme qui lui a donné son nom prolonge, en effet, avec le pool charbon-acier, une carrière marquée notamment par le vote du diktat de Munich, par la participation au gouvernement de Pétain qui, en 1940, signa la capitulation.

« L'IDEE EUROPEENNE » N'EST PAS NEUVE

Le plan Schuman est indéfendable du point de vue français. On le défend du point de vue « européen ». Ce n'est pas là une nouveauté : quand, pendant l'occupation hitlérienne, des capitalistes français associaient leurs intérêts à ceux des nazis, ils le faisaient eux aussi sous le signe de « l'idée européenne ». C'est au nom de « l'idée européenne » que fut constituée la société Francolor avec la participation du trust allemand I.G. Farben.

C'est au nom de « l'idée européenne » que le trust français des assurances conclut, en 1941, un accord avec le trust allemand correspondant. Et c'est aussi au nom de « l'idée européenne » que d'autres coalitions d'intérêts plus ou moins semblables furent conclues.

Aujourd'hui, c'est aussi au nom de « l'idée européenne » qu'on se prépare à livrer aux trusts allemands les industries françaises du charbon et de l'acier. Ce que la guerre n'a pu donner aux magnats allemands du charbon et de l'acier, M. Ro-

bert Schuman se prépare à le leur donner sous le signe de la « communauté européenne ».

Et comme les actes de trahison se parent toujours de mobiles apparemment nobles, on tente de présenter le plan Schuman comme une œuvre de paix. On spéculé aussi sur la volonté de paix du peuple français, sur son désir d'entente avec les autres peuples. Mais, en vérité, le plan Schuman n'est nullement un plan de production de charbon et d'acier pour les besoins de la paix. C'est un plan de production de guerre qu'on ne saurait séparer du plan de constitution d'une armée européenne.

Et de même que la nouvelle Wehrmacht est appelée à jouer le premier rôle dans l'armée européenne, de même les trusts allemands sont appelés à dominer ce que l'on appelle la « communauté européenne du charbon et de l'acier ».

Derrière le plan Schuman se profile le visage sinistre des marchands de canons allemands et des criminels de guerre nazis. Voilà ce que ne sauraient faire oublier certaines déclarations de l'honorable rapporteur de la commission des Affaires étrangères. M. Alfred Coste-Floret a tenu à se distinguer, en effet, quand il a déclaré avec emphase : « Un pas décisif vous est demandé, une véritable révolution. »

Ainsi donc, en demandant à l'Assemblée de voter le projet de loi de ratification du plan Schuman, M. le rapporteur entend faire entrer dans la vie une formule célèbre due à l'imagination de M. Georges Bidault : « La révolution par la loi. »

A ce compte-là, M. Robert Schuman est, en quelque sorte, le chef de file d'une cohorte de « révolutionnaires » un peu inattendus.

KRUPP, PARTENAIRE DE SCHUMAN

Mais pour ce qui est de M. Robert Schuman, il s'agit pour lui d'une vieille réminiscence. Sans doute pense-t-il à une autre

« révolution » qui couronna la carrière de Pétain, à savoir le fascisme baptisé « révolution nationale ». Il s'agit maintenant d'une révolution du même ordre. Hier Pétain faisait la « révolution » avec Hitler pour partenaire. Aujourd'hui M. Schuman veut la faire avec Krupp, car il n'est pas possible de parler sérieusement du plan Schuman sans parler de Krupp.

Ce personnage est libre. Il est l'un des principaux magnats de la Ruhr. Il est partie prenante dans ce plan Schuman. De ce point de vue, il n'est pas inutile de rappeler certains passages de l'acte d'accusation établi par le tribunal américain des criminels de guerre de Nuremberg.

Naturellement, Krupp était membre du parti nazi. Krupp finança le parti de Hitler pour une somme qui, du 30 janvier 1933 au 1^{er} septembre 1939, s'éleva à plus de 12 millions de reichsmarks.

Krupp participa au démontage d'usines françaises. Il fut l'un des bénéficiaires du pillage de notre pays en matières premières, machines, automobiles, biens immobiliers. Au cours d'une réunion tenue en Alsace durant l'été 1944, M. Krupp participa à l'organisation du pillage de dernière heure des biens français en prévision de l'évacuation de la France par les nazis.

Ainsi donc, votre partenaire essentiel, Krupp, est un pillard, un voleur. Il n'est pas que cela. C'est un esclavagiste. Il a fait la traite des blancs. Il a été l'un des bénéficiaires du Service du Travail Obligatoire. Il a fait travailler dans ses usines 18.000 prisonniers de guerre, 5.000 internés des camps de concentration.

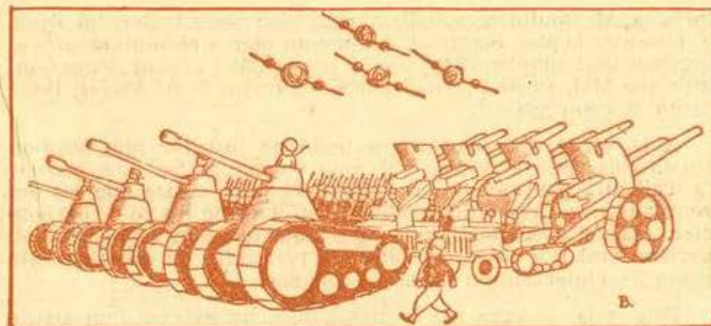
Vous ne parlez pas de cela, messieurs, et pourtant il faudra dire à qui vous livrez le charbon et l'acier de la France.

KRUPP, UN TORTIONNAIRE...

Chez Krupp, les malheureux contraints au travail obligatoire subissaient des tortures, des outrages.

Vous qui parlez souvent de respect de la personne humaine, vous ne dites rien de cela. D'après le brigadier Telford Taylord, auteur de l'acte d'accusation :

« ...Un moyen extraordinaire de torture qui fut employé par Krupp à Essen consistait dans l'emploi d'une armoire en fer où l'on entassait les travailleurs dans des positions accroupies et où on les laissait pendant des heures, et même parfois pendant quelques jours. Un raffinement de cruauté consistait à verser de l'eau sur les victimes au moyen des trous à air percés en haut de l'armoire. »



Voici d'autres extraits de l'acte d'accusation du procès Krupp, établi par le tribunal américain des criminels de guerre de Nuremberg :

« Les enfants étaient séparés de leurs parents ; suivant le système qui obligeait ceux-ci à travailler, on les employait pour d'autres besoins et de nombreux enfants appartenant aux travailleurs étrangers moururent faute de soins et en raison des mauvais traitements qui leur furent infligés par les administrateurs, les médecins et les infirmières de Krupp.

« Pendant une période de quatre mois, à la fin de 1943 et au début de 1944, sur un groupe d'environ cent trente enfants qui habitaient un camp installé par Krupp près d'Essen pour les enfants de travailleurs étrangers, à peu près un tiers succomba. Près de la moitié des décès était due à des causes désignées sur les certificats de décès comme « faiblesse générale ».

« La privation de nourriture était une forme de punition couramment employée par les défenseurs, et les malheureux affamés qui essayaient désespérément de trouver quelque chose à manger étaient sévèrement et brutalement châtiés. Le défenseur Loeser ordonna qu'on privât de nourriture tout étranger civil qui paraissait gaspiller son temps pendant les heures de travail. »

...A QUI SERAIENT LIVRES DES TRAVAILLEURS FRANÇAIS

Tel est le tortionnaire, le criminel à qui demain, en exécution des clauses du pool charbon-acier, pourront être livrés des ouvriers français privés de travail sur la terre de leurs pères et contraints à la déportation.

Telle est la réalité sociale que recouvre cette monstrueuse entreprise dont le caractère féroce réactionnaire est évident.

Après ça, M. Boutbien, socialiste, peut bien venir tenter, lui aussi, de présenter le plan Schuman comme un plan « révolutionnaire ». Il réussit tout simplement à se situer au même niveau révolutionnaire que MM. Coste-Florel, Robert Schuman, René Mayer, René Pleven et compagnie.

À la vérité, M. Boutbien a tenté de justifier une position injustifiable. M. Boutbien, qui joue volontiers les doctrinaires, n'a d'ailleurs pas tout dit. Il a tenté de faire croire que les ouvriers auront un rôle à jouer dans le mécanisme du pool charbon-acier. Mais il a été réservé sur le caractère de la représentation ouvrière dont il a parlé. Je veux me permettre de combler cette lacune de l'intervention de notre collègue.

Pour cela, je veux me borner à citer un extrait d'un article d'une revue que M. Boutbien connaît bien. Il s'agit de la *Revue Socialiste*, numéro de mai 1951. Je lis :

« Ainsi, le seul organisme de la communauté dans lequel les travailleurs sont représentés est un organisme sans pouvoir et ses membres sont en fait choisis par les ministres de six gouvernements réunis. »

Après ça, on est fixé.

On peut compter sur MM. Schuman, Adenauer et de Gasperi pour les bien choisir, de leur point de vue.

LES MINEURS F.O. CONTRE LE PLAN SCHUMAN

Bien entendu, M. Boutbien n'a rien dit non plus de ce que pensent les travailleurs F.O. dont une résolution a été passée sous silence à la fois par *Le Populaire* et par son frère *Franc-Tireur*.

Le camarade Martel a lu à cette tribune des extraits de cette résolution des mineurs F.O. Je n'y reviendrai donc pas. Je veux me borner à rappeler l'appel lancé par ces travailleurs aux parlementaires :

« Le comité fédéral national des mineurs Force Ouvrière déclare formellement qu'il ne saurait donner son approbation à un tel projet de traité, pas plus qu'au projet de convention sur les dispositions transitoires. »

« Il lance un appel pressant aux parlementaires français aux fins de leur demander de refuser la ratification d'un projet qui s'avère dangereux pour l'économie de notre pays, sans l'avoir au préalable modifié par des amendements adéquats. »

Nous répondons, quant à nous, à l'appel des mineurs F.O. en refusant de voter la ratification du plan Schuman.



Je me permets de dire à ces camarades qu'il n'est pas possible de modifier ce traité par des amendements.

Il faut ou le ratifier ou le rejeter. Et ceux qui font des réserves donnent l'impression de gens qui, avant de commettre un crime, absorbent une rasade d'alcool, comme pour se donner du courage.

Ainsi donc, la démagogie « sociale » qu'on tente de faire autour de la ratification du plan Schuman s'effondre comme un château de cartes devant la dure réalité des faits.

Ce plan monstrueux va consacrer la toute-puissance des magnats de la Ruhr qui attendent le cadeau de M. Schuman et de M. Jean Monnet dont on ne parle sans doute pas assez.

Dans les milieux de la grande industrie de la Ruhr qui subventionnèrent Hitler et dont M. Adenauer est le porte-parole, on attend la ratification du plan Schuman avec impatience et satisfaction.

Et M. Krupp, à qui M. Mac Cloy a remis ses droits de propriété, doit bien rire en lisant que MM. Coste-Florel et Boutbien qualifient le pool charbon-acier de « révolutionnaire ».

Et, pour être logique, *Franc-Tireur* devrait exalter le plan Schuman aux cris de « **Krupp avec nous !** »

Et qu'on ne vienne pas nous dire que Krupp n'a rien à voir dans cette affaire. Dans la *Revue Socialiste* de mars 1951, je lis :

« Si pour sauver la liberté et la démocratie, il n'est d'autre solution que de préparer l'écrasement par la force du communisme (l'idée, dans le bloc occidental, n'est pas l'apanage de militaires irresponsables), nous savons à quelles compromissions nous mène la croisade. C'est pour défendre la démocratie qu'on remet en place les criminels de guerre nazis, qu'on redonne à Krupp le contrôle de la Ruhr. »

L'INDUSTRIE DE LA RUHR PRINCIPALE BENEFICIAIRE DU PLAN SCHUMAN

En réalité, sous la protection et avec le concours des impérialistes américains, les puissantes féodalités économiques de la Ruhr sont reconstituées. Elles sont à pied d'œuvre pour s'enrichir des dépouilles de la France, pour liquider notre industrie de base charbon-acier.

A ce sujet, je voudrais citer un passage de la brochure publiée par le haut-commissariat américain en Allemagne sur le plan Schuman :

« L'Allemagne bénéficiera non seulement d'une extension générale du marché, mais en particulier et presque immédiatement de l'élimination des entreprises inefficaces dans les autres pays participants. »

« Si, comme les Allemands le prétendent, leur industrie sidérurgique et leur main-d'œuvre sont les plus efficaces d'Europe, ils peuvent s'attendre à être les principaux bénéficiaires du marché unique et de l'introduction de la notion d'efficacité comme le critère essentiel de l'existence et du développement de leurs entreprises. »

NOUS SOMMES AVEC TOUS CEUX QUI VEULENT EMPECHER QUE LA FRANCE SOIT LIVREE A KRUPP

Voilà des choses dont ne parle pas le quotidien socialiste *France-Tireur* qui nous accuse de marcher la main dans la main avec les patrons.

Notre position est simple. De même que nous étions hier avec tous les Français sans exception qui voulaient libérer la France des occupants nazis, nous sommes aujourd'hui avec tous ceux qui veulent empêcher que la France soit livrée à Krupp.

Nous sommes opposés au plan Schuman parce que nous entendons défendre les intérêts de la France contre une abominable politique de démission nationale et de régression sociale.

Nous voterons contre la ratification du plan Schuman et nous tenons à faire la lumière sur certains jeux politiques auxquels nous assistons.

LE R.P.F. POUR L'ALLIANCE AVEC ADENAUER ET POUR LA RECONSTITUTION DE LA WEHRMACHT

Le gouvernement et les partis qui le soutiennent donnent l'occasion au R.P.F. de faire un peu de démagogie « nationale ».

Mais le bout de l'oreille a vite percé.

En substance, M. Léon Noël, parlant au nom du R.P.F., ne



reproche pas au plan Schuman de livrer la base industrielle de la France aux hommes de la Ruhr. M. Léon Noël reproche au plan Schuman de ne livrer que cela. Lui aussi il veut une Europe « unifiée ». Là où Schuman parle de « Fédération européenne », MM. Léon Noël et Soustelle parlent de confédération. Simple nuance, comme on voit. M. Léon Noël fut l'un des signataires de l'armistice de 1940. Il avait été choisi à cet effet par Pétain. Il veut l'entente avec l'Allemagne de M. Adenauer. Et si le R.P.F. s'oppose à l'armée européenne, il ne dissimule pas sa volonté de contribuer à la constitution d'une nouvelle Wehrmacht qui serait l'alliée de l'armée française.

Dans de telles conditions, tout comme avec l'armée européenne avec un peu moins de camouflage la Wehrmacht exercerait la primauté dans la coalition militaire tout comme les magnats de la Ruhr jouent un rôle dominant dans la « Communauté européenne ». Et au bout de cette alliance monstrueuse, il y a la guerre que les revanchards de Bonn, avides de reconstituer le grand Reich, pourraient déclencher quand ils le voudront en entraînant la France à leur suite.

Le plan Schuman n'est pas un plan de paix, c'est un plan de guerre.

DE GAULLE ASPIRE A JOUER SON ROLE DANS UNE EUROPE FASCISTE

Cela ne semble pas effrayer nos gouvernants, pas plus que les fascistes du R.P.F. Ils rêvent, les uns et les autres, d'une Europe transformée en une sorte de « Sainte-Alliance » de gouvernements réactionnaires.

Et M. de Gaulle aspire à jouer un rôle dans cette Europe fasciste où disparaîtrait, pense-t-il, toute la tradition du passé révolutionnaire de notre pays.

Et de même que M. Schuman aida Pétain à instaurer sa dictature fasciste, sous la protection de mitrailleuses étrangères, de même il travaille aujourd'hui à la préparation d'un régime fasciste, avec son plan dont vont bénéficier les anciens commanditaires de Hitler. Et c'est cette opération que soutiennent les députés socialistes en permettant au R.P.F. de jouer hypocritement un jeu qui veut paraître national et qui, en réalité, sacrifie l'intérêt du pays à la volonté d'instaurer le fascisme en France avec l'aide de l'étranger.

D'ailleurs, il me suffit de me référer à la revue socialiste dont j'ai déjà parlé pour avoir une caractéristique politique assez objective de l'équipe Heuss-Adenauer.

Je lis dans le numéro d'octobre de cette revue : **La Revue socialiste**, sous la signature de Germanicus, un article intitulé : « **Impromptu Schuman** » :

« Jamais l'Allemagne officielle n'a été plus inhumaine, plus cruelle à l'égard des humbles; tout ce qu'il y avait de féroce dans l'âme des brutes nazies se retrouve dans les actes des maîtres de l'heure, mais couvert d'une couche épaisse d'hypocrisie et de bigoterie. On comprend vraiment que le distingué savant Heuss fit un jour honneur à son impératif catégorique en votant les pleins pouvoirs à Hitler. »

« Pourquoi ne dirais-je pas ici le fond de ma pensée ? Entre les assassins d'Oradour et les irresponsables actuels, qui ont le cœur de dépenser en pure perte les deniers publics, alors que chaque jour des malheureux meurent littéralement de faim, il n'y a qu'une différence purement accidentelle de milieu et d'occasions. »

Je mets au défi **Franc-Tireur** de publier ce texte en ajoutant : tels sont les hommes avec qui nous voulons faire le pool charbon-acier. Et à ceux qui tentent de recouvrir une politique de trahison du manteau de la paix, je dis : la paix, on peut l'obtenir, mais ce n'est pas en rétablissant le potentiel militaire de l'Allemagne occidentale. Ce n'est pas en la réarmant. C'est en soutenant les forces de paix et de démocratie qui, en Allemagne, se dressent contre la remilitarisation de leur pays.

De cette tribune, je salue les partisans de la Paix qui, en Allemagne, s'opposent à la reconstitution d'une nouvelle Wehrmacht. Leur objectif d'unification d'une Allemagne démilitarisée et dénazifiée correspond à notre volonté de paix, à notre souci de sécurité.

Et ces Allemands font une politique correspondant infini-



ment mieux aux intérêts de notre pays que la politique de ministres français qui veulent réarmer l'Allemagne de l'Ouest.

Avant de voter, réfléchissez, messieurs.

Vous allez dire oui ou non à un plan de liquidation de notre indépendance et de notre souveraineté, à un plan de désindustrialisation de notre pays.

CE QUE SIGNIFIERAIT LE « POOL VERT »

M. Pleven, pour tenter de gagner quelques députés de plus à la cause du plan Schuman, s'est appuyé sur des déclarations de M. Blondelle, président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles. M. Blondelle a rattaché la ratification du plan Schuman à la réalisation du « pool vert ». Mais ce pool agricole que l'on veut ajouter à celui du charbon et de l'acier, s'il fait l'affaire des gros agrariens, comporte de sérieuses menaces pour les petits et moyens paysans. Il se traduira par l'élimination des petites exploitations non rentables, par l'interdiction ou la limitation de certaines cultures. De même qu'on ferme des mines, on liquidera des exploitations agricoles. Et des paysans seront chassés de leurs terres puisque aussi bien les Américains et leurs valets veulent en finir avec les exploitations agricoles inférieures à trente hectares.

Le plan Schuman, qui soustrait à l'autorité nationale l'industrie du charbon et de l'acier, prépare la liquidation de notre armée nationale qui se fera, ou bien dans le cadre du plan Pleven ou bien dans un tête-à-tête inégal avec la Wehrmacht comme le veut de Gaulle. Ce plan prévoit la déportation pour nos ouvriers qu'il aura réduits au chômage. Il prévoit et organise la fin de la France comme grande nation. C'est à l'aide du plan Schuman que les magnats allemands auront une victoire que le sort des armes n'a

pu leur assurer. Et c'est par haine de classe, par haine du communisme, c'est par haine de l'U.R.S.S., notre alliée à qui nous devons tant pour la part qu'elle a prise à notre délivrance, c'est pour tout cela, dis-je, que des gouvernants font une politique contraire à l'intérêt national.

LE DERNIER MOT N'EST PAS DIT

Mais le dernier mot n'est pas dit. Nous appelons tous les Français et toutes les Françaises sans distinction d'opinion ou de croyance et quelle que soit leur condition sociale, à la résistance, à l'union et à l'action nécessaire pour rétablir l'indépendance et la souveraineté de la Patrie.

N'oubliez pas, messieurs, que des députés furent marqués du sceau de l'infamie pour avoir voté en faveur de Pétain.

Voter le plan Schuman est aussi grave.

C'est pourquoi vous ferez bien de réfléchir, messieurs. Soyez sûrs que le peuple dira des députés qui ont voté le pool charbon-acier : « Ils ont livré la France aux magnats allemands et à leurs suzerains américains. » Il s'agit de choisir entre le vote pour Krupp et le vote pour la France

Notre choix est fait.

Nous votons pour la France !

RÉSOLUTIONS

*prises contre le plan Schuman
par des Comités d'entreprises,
notamment celui d'Usinor*

Dans sa réunion extraordinaire du mardi 27 novembre, le comité central d'entreprise du trust Usinor (Union sidérurgique du nord de la France, qui, en 1950, a produit 997.741 tonnes d'acier et 816.411 tonnes de fonte) a, à l'unanimité, y compris son président, M. Damiens, adopté une résolution attirant solennellement l'attention du gouvernement et du parlement sur les graves conséquences pour l'industrie française d'une ratification du traité de pool charbon-acier.

Cette décision fait suite aux résolutions adoptées déjà par plusieurs comités centraux d'entreprises sidérurgiques qui ont manifesté également leur opposition au plan Schuman de désindustrialisation de la sidérurgie française.

C'est dire le chemin parcouru depuis la réunion des assises de lutte contre le plan Schuman des 16 et 17 septembre 1950 qui réunissaient à Paris 400 délégués de toutes tendances politiques, philosophiques et religieuses.

C'est à la résolution d'Usinor, dont les termes étaient rappelés dans une lettre adressée aux parlementaires, que Jacques Duclos, secrétaire du Parti Communiste Français, a fait une réponse retentissante que nous reproduisons un peu plus loin.

**LE TEXTE DE LA RESOLUTION
DU COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE
D'USINOR**

A l'unanimité, le Comité central d'entreprise de l'Union sidérurgique du nord de la France (Usinor), représentant les cadres, agents de maîtrise, employés et ouvriers, au nombre de 16.000, réuni en séance extraordinaire le 27 novembre 1951,

Considérant que le traité du pool charbon-acier, dans sa forme actuelle, comporte incontestablement de graves dangers en ce qui concerne l'emploi de la main-d'œuvre actuelle de l'industrie française ;

Attire solennellement votre attention sur la grave responsabilité que comporterait la ratification par le Parlement de ce traité, s'il n'y était pas apporté d'importantes modifications en vue de garantir que l'industrie française ne se trouvera pas en état d'infériorité vis-à-vis de ses concurrents étrangers, par suite des inégalités dans les conditions de travail des divers pays adhérant au pool.

Le président du Comité central d'entreprise. Le secrétaire du Comité central d'entreprise.

Les membres du Comité central d'entreprise.

**LA LETTRE DE JACQUES DUGLOS
EN REPONSE
AU COMITE D'ENTREPRISE
USINOR**

4 décembre 1951.

Monsieur le Président,

Messieurs les membres du Comité Central
d'Entreprise de l'Union Sidérurgique
du Nord de la France (USINOR)
14, rue d'Athènes, 14
PARIS (IX^e)

Monsieur le Président

et chers camarades,

Des députés communistes ont reçu votre motion relative au traité de pool charbon-acier, motion votée à l'unanimité le 27 novembre dernier par le Comité central d'Entreprise représentant, toutes tendances réunies, les 16.000 cadres, agents de maîtrise, employés et ouvriers de l'Union Sidérurgique du Nord de la France (USINOR).

Le traité du pool charbon-acier, plus connu sous la dénomination de Plan Schuman, étant considéré par vous comme comportant de graves dangers en ce qui concerne l'emploi de la main-d'œuvre dans l'industrie française, vous nous demandez de ne pas voter sa ratification.

Je tiens tout de suite à vous dire que le groupe communiste a pris la décision de voter contre la ratification de ce traité pour des raisons conformes à la fois à l'intérêt de la classe ouvrière et à l'intérêt supérieur du pays.

Le pool charbon-acier, d'inspiration américaine, tend en effet à assurer la prédominance, en Europe, de l'économie de l'Allemagne de l'Ouest, au détriment des intérêts français.

Les inspirateurs américains de ce traité n'ont d'ailleurs pas manqué de faire savoir aux capitalistes allemands qu'ils peuvent « s'attendre à être les principaux bénéficiaires du marché unique » s'étendant aux six pays signataires de ce que l'on appelle « la communauté européenne du charbon et de l'acier », à savoir : l'Allemagne de l'Ouest, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.

La suppression de tous droits de douanes et de tous contingents à l'intérieur du marché unique constitué par ces six pays et par les territoires d'Outre-Mer dépendant de l'un ou de l'autre d'entre eux ne peut que favoriser le pays disposant du potentiel économique le plus puissant. Et chacun comprend aisément que dans le cas concret qui vous préoccupe et préoccupe tous les Français soucieux de l'avenir de la Patrie, l'Allemagne de l'Ouest, à qui de grandes possibilités de modernisation de son équipement sont données, part gagnante à coup sûr.

Que M. Adenauer soit enchanté du pool charbon-acier plein de promesses pour les magnats de la Ruhr, cela se comprend. Mais l'attitude de M. Robert Schuman et des députés français qui l'approuvent est moins facile à expliquer du point de vue des intérêts français.

Nous considérons, quant à nous, le pool charbon-acier comme un nouveau Munich, comme une entreprise de trahison des intérêts vitaux de la France imposée par le gouvernement des Etats-Unis, en fonction de ses plans stratégiques visant à constituer une nouvelle Wehrmacht soit sous le couvert d'une « armée européenne » prévue par le plan Pleven, soit sans ce camouflage, comme le préconise de Gaulle.

Nous n'avons cessé de dénoncer le caractère nettement anti-français du plan Schuman et nous sommes fermement résolus à voter contre sa ratification.

Le directeur des charbonnages de France, faisant l'aveu de la malversation du pool charbon-acier, a déclaré : « Une des conséquences du plan Schuman pourrait être la fermeture des mines du Nord et du Pas-de-Calais ; en outre, la priorité qui serait donnée aux cokeries allemandes aboutirait à placer toute l'industrie lourde française à la merci de l'Allemagne. »

Il ne suffit donc pas que 70 puits de mine aient été fermés. On veut en fermer d'autres avec, sans doute, la perspective de déporter en Allemagne les mineurs français mis en chômage.

Cela s'ajoutera aux dispositions antisociales prévues par le plan Schuman en ce qui concerne l'uniformisation aux taux les plus bas des salaires et des prestations sociales, ainsi que la généralisation des méthodes de rationalisation et de répression dans toutes les mines et usines intégrées à la « communauté européenne du charbon et de l'acier » sous la direction d'une Haute-Autorité.

De la sorte, la loi française ne s'appliquera plus à des ouvriers français travaillant en France à qui seront imposées des conditions de travail et des lois sociales pouvant être en contradiction avec les lois françaises. Avec ce traité de trahison, les ouvriers français, considérés comme des étrangers dans leur propre pays, seront placés sous la coupe d'une Haute-Autorité contre laquelle ils ne disposeront d'aucun recours.

Les ministres et des députés se font les instruments de cette abominable liquidation de la souveraineté nationale, mais il n'est pas possible que le peuple de France demeure passif devant la consécration projetée de sa déchéance.

Toutes les recommandations d'investissements dont on veut assortir la ratification du plan Schuman ne sont pas autre chose qu'une tentative de camouflage d'une opération monstrueuse qui sacrifie les intérêts de la France à la mise en œuvre d'un plan d'américanisation de l'Europe, les magnats de l'Allemagne de l'Ouest devant y jouer le rôle de « kapos » pour le compte de leurs maîtres américains.

L'industrie de base de notre pays étant placée sous la coupe d'une Haute-Autorité, dominée par les impérialistes américains et leurs fondés de pouvoir allemands, toutes les recommandations dont aura pu être accompagnée la ratification du traité du pool charbon-acier resteront lettre morte et le gouvernement français jouera les Ponce Pilate en se déclarant incompétent chaque fois que la trahison des intérêts nationaux soulèvera l'émotion populaire.

Comment ne pas voir, dans de telles conditions, que cette politique est génératrice d'asservissement et de décadence pour la France.

La mise en application du plan Schuman prépare la ruine de la sidérurgie française avec ce que cela comportera de fermetures d'usines et de licenciements d'ouvriers.

En nous opposant à la ratification du plan Schuman, nous sommes conscients de défendre à la fois les intérêts des travailleurs français et les intérêts de la Nation. C'est pourquoi nous sommes prêts à lutter contre ce plan antinational avec tous les Français, sans distinction d'opinion, de croyance ou de condition sociale.

Notre opposition au plan Schuman est donc exempte de toute équivoque et quand, pour des raisons qui sont les leurs, des représentants du Patronat se prononcent, eux aussi, contre ce plan nous n'en sommes nullement gênés, au contraire.

Nous avons connu une période, durant l'occupation hitlérienne, où certains patrons aidaient les résistants. Nous étions les premiers à nous en féliciter. Leur attitude était préférable à celle des misérables qui pactisaient avec les ennemis de la France.

En ce moment où sonne l'heure du choix entre une politique française et une politique de trahison, seuls des agents de l'étranger peuvent s'offusquer de voir des patrons s'élever en même temps que les ouvriers contre une politique de démantèlement de l'industrie française.

Quant à nous, nous nous en réjouissons avec la certitude qu'une politique de rapports économiques normaux avec tous les pays sans exception, dans la sauvegarde de notre indépendance nationale, assurerait à la France d'énormes possibilités d'essor économique et contribuerait puissamment à la sauvegarde de la paix.

Telles sont les raisons qui nous font vous donner l'assurance que le groupe communiste votera contre le traité du pool charbon-acier et qu'il combattra de toutes ses forces les dispositions antinationales qu'il contient.

Veuillez agréer, monsieur le Président et chers camarades, mes salutations empressées.

Jacques DUCLOS.

AU PILORI de la réprobation nationale **CEUX QUI ONT VOTÉ POUR** le plan Schuman antinational

JOURNAL OFFICIEL

Numéro 154, A. N. — Débats parlementaires

Vendredi 14 décembre, pages 9143, 9144

SCRUTIN (N° 474)

Sur la question de confiance posée pour l'adoption de l'ensemble du projet relatif au pool charbon-acier. (Résultat du pointage.)

Nombre des votants.....	610
Majorité absolue.....	306
Pour l'adoption.....	377
Contre.....	233

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour :

MM.	Becquet.	Burlot.
Abelin.	Beguin.	Buron.
Aït Ali (Ahmed).	Ben Aly Cherif.	Caillavet.
André (Adrien), Vienne.	Bénard (François).	Calot (Olivier).
Anthionoz.	Benbahmed (Mostefa).	Capdeville.
Apithy.	Bendjelloul.	Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Arbellier.	Bengana (Mohamed).	Cartier (Marcel), Drôme.
Arnal.	Ben Tounès.	Cassagne.
Aubame.	Berthet.	Catoire.
Auban (Achille).	Bessac.	Catrice.
Aubin (Jean).	Bettencourt.	Cavelier.
Aubry (Paul).	Bichet (Robert).	Cayeux (Jean).
Audeguil.	Bidauld (Georges).	Chabenat.
Aujoulat.	Billères.	Chamant.
Babet (Raphaël).	Billimaz.	Charlot (Jean).
Bacon.	Binot.	Charpentier.
Badie.	Blachette.	Chassaing.
Bapst.	Boganda.	Chastellain.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.	Edouard Bonnefous.	Chevigné (de).
Barbier.	Boscary-Monsservin.	Christians.
Barrier.	Bouhey (Jean).	Coffin.
Barrot.	Bourdellès.	Colin (André), Finistère.
Baudry d'Asson (de).	Bouret (Henri).	Colin (Yves), Aisne.
Baurens.	Bourges-Maunoury.	Condat-Mahaman.
Baylet.	Boutbien.	Conombo.
Beaumont (de).	Bouxom.	Côte.
Béchar (Paul).	Brahimi (Ali).	Gordonnier.
Bèche (Emile).	Briffod.	
	Bruyneel.	

Coste-Floret (Alfred),
Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul),
Hérault.
Coudert.
Coudray.
Courant (Pierre).
Couston (Paul).
Coulant (Robert).
Dagain.
Daladier (Edouard).
Darou.
David (Jean-Paul),
Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Deboudt (Lucien).
Defferre.
Defos du Rau.
Degoutte.
Mme Degrand.
Deixonne.
Dejean.
Delachenal.
Delbez.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Delmolle.
Denis (André),
Dordogne.
Depreux (Edouard).
Desson.
Detœuf.
Devemy.
Devinal.
Dezarnaulis.
Dicko (Hamadoun).
Mlle Dienesch.
Dommergue.
Dorey.
Douala.
Doutrelot.
Draveny.
Dubois.
Ducos.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Durrour.
Duveau.
Elain.
Estèbe.
Evraud.
Fabre.
Faggianelli.
Faraud.
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Félice (de).
Félix Tchicaya.
Florand.
Fonlupt-Esperaber.
Fourcade (Jacques).
Fouyet.

Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Gardey (Abel).
Garet (Pierre).
Gau.
Gavini.
Gazier.
Genton.
Gernez.
Gosset.
Goubert.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Grimaud (Henri).
Grunitzky.
Gueye Abbas.
Guichard.
Guille.
Guislain.
Guissou (Henri).
Guillon (Jean), Loire-Inférieure.
Hakiki.
Halbout.
Henneguelle.
Heuillard.
Houphouët-Boigny.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Hutin-Desgrées.
Huel.
Isorni.
Jacquinot (Louis).
Jaquet (Gérard), Seine.
Jarrosson.
Jean (Léon), Hérault.
Jean-Moreau, Yonne.
Joubert.
Juglas.
Jules-Julien.
Kessous (Youcef).
Kir.
Klock.
Labrousse.
Lacaze (Henri).
La Chambre (Guy).
Lacombe.
Lacoste.
Lafay (Bernard).
Laforest.
Mme Laissac.
Lalle.
Lamarque-Cando.
Lanel (Joseph-Pierre), Seine.
Laniel (Joseph).

Lapie (Pierre-Olivier).
Laplace.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurens (Robert), Aveyron.
Le Bail.
Lecanuet.
Lecourt.
Le Coutaller.
Le Cozanne.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lefèvre (Raymond), Ardennes.
Lejeune (Max).
Mme Lempereur.
Lenormand (Maurice).
Léolard (de).
Le Sciellour.
Le Sénéchal.
Lelourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Lilalien.
Liurette.
Loustau.
Louvel.
Lucas.
Lussy (Charles).
Maga (Hubert).
Mailhe.
Mamadou Konaté.
Mamba Sano.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Marcellin.
Marie (André).
Martel (Louis).
Martel (Louis), Haute-Savoie.
Martinaud-Dépiat.
Masson (Jean).
Massot (Marcel).
Maurellet.
Mayer (Daniel), Seine.
Mayer (René), Constantine.
Mazel.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck.
Médecin.
Méhaignerie.
Mekki.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Métayer.

Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Michaud (Louis), Vendée.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Monin.
Montalat.
Monteil (André), Finistère.
Montei (Eugène), Haute-Garonne.
Montei (Pierre), Rhône.
Montgolfier (de).
Montjou (de).
Morève.
Morice.
Moro Gialferri (de).
Mouchet.
Moustier (de).
Mutier (André).
Naegelen (Marcel).
Nazi-Boni.
Nenon.
Nigay.
Ninine.
Noe (de La).
Nolebart.
Oimi.
Ouedraogo Mamadou.
Ould Cadi.
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Pantaloni.
Paternot.
Pebellier.
Peltre.
Penoy.
Perrin.
Petit (Eugène-Claudius).
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.

Pfilmin.
Pierrebout (de).
Pinay.
Pineau.
Plantévin.
Pleven (René).
Mme Poinso-Chapuis.
Pradeau.
Prigent (Tanguy).
Pupat.
Quénard.
Queuille (Henri).
Rabier.
Raffarin.
Ramarony.
Ramonet.
Ranaivo.
Raveloson.
Raymond-Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Révillon (Tony).
Rey.
Reynaud (Paul).
Ribère (Marcel), Alger.
Ribeyre (Paul).
Ardèche.
Rincet.
Rolland.
Rollin (Louis).
Rougier.
Rousselot.
Salah (Menouari).
Said Mohamed Cheikh.
Saint-Cyr.
Saivre (de).
Salliard du Rivault.
Sauvageon.
Savary.
Schaff.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneider.

Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Secrétaim.
Segelle.
Senghor.
Sibue.
Siefriedt.
Silvandre.
Simonne.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Smail.
Solinhac.
Souques.
Sourbet.
Taillade.
Teilgen (Pierre-Henri).
Temple.
Thibault.
Thomas (Alexandre), Côtes-du-Nord.
Thomas (Eugène), Nord.
Tinguy (de).
Titeux.
Tracol.
Tremouille.
Turines.
Valabrègue.
Valentino.
Vallé (Jules).
Vals (Francis).
Velonjara.
Verdier.
Verneuil.
Véry (Emmanuel).
Viatte.
Villard.
Maurice Violette.
Wagner.
Wasmer.
Yacine (Diallo).
Zodi Ikhia.

Se sont abstenus volontairement :

Bardoux (Jacques).
Béné (Maurice).
Guérard.

Halleguen.
Mabrut.
Mondon.

Moynet.
Quilici.
Thiriet.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Ducreux et Forcinat.

Excusés ou absents par congé :

MM. Cadi Abdelkader, Bardon (André) et Triboulet.

N'a pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, qui présidait la séance.

TOUS LES AUTRES DÉPUTÉS ONT VOTÉ CONTRE

ABONNEZ-VOUS A l'Humanité

ORGANE CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

Le journal qui lutte quotidiennement pour la paix, pour l'indépendance de la France et la défense des travailleurs contre le plan Schuman et la domination américaine

ABONNEMENT INDIVIDUEL

Pas de dérangement

Le facteur vous apporte votre journal à domicile
Sensible économie

Le numéro vous revient à 9 fr. 50 au lieu de 15 francs
et c'est aussi un avantage pour « l'Huma »

	Huma quotidienne	Huma- Dimanche	Huma couplées les deux
3 mois.....	850 »	150 »	925 »
6 mois.....	1.650 »	300 »	1.800 »
1 an.....	3.100 »	550 »	3.400 »

Compte chèque postal Paris 24-18

ABONNEMENT COLLECTIF

Moyen intéressant et aussi économique

Voici en quoi cela consiste :

Un camarade a parmi ses voisins ou ses compagnons de travail six lecteurs possibles de l'Huma. Il contracte un abonnement collectif en envoyant à l'Humanité, 37, rue du Louvre, Paris (II^e), un papier ainsi conçu : « Bon de commande pour un abonnement collectif à l'Huma. ... Cellule. Adresse exacte. ... Déclare souscrire un abonnement collectif pour six camarades. »

Il recevra dès lors, à l'adresse qu'il aura donnée, six Huma qu'il distribuera ensuite aux intéressés.

A la fin de la semaine, il recueille auprès de chacun d'eux 10 francs par numéro remis et il envoie la somme totale à la fin du mois par compte chèque à l'Huma en rappelant son nom et la localité.

BULLETIN D'ADHESION

Pour renforcer la lutte que mène le Parti
Communiste Français ;

Pour l'indépendance nationale, le pain, la
liberté, la paix ;

Pour barrer la route au fascisme ;

Pour l'avènement d'un véritable gouverne-
ment de la France ;

J'adhère au Parti Communiste Français

Nom _____

Prénoms _____ Age _____

Adresse _____

Lieu de travail _____ Profession _____

Le _____

Signature :

Envoyez ce bulletin à Maurice THOREZ, 44, rue Le Peletier, Paris (IX^e)

FRANCE *nouvelle*

L'hebdomadaire central du Parti Communiste Français vous fournit chaque semaine une documentation unique et indispensable sur tous les problèmes et les événements de la vie politique

Prix de l'exemplaire : 15 francs

FRANCE *nouvelle*

REDACTION — ADMINISTRATION

37, rue du Louvre

— PARIS (II^e) —

Téléphone : Turbigo 52-00

(15 lignes)

ABONNEMENTS

	France	Etranger
Un an.....	685 fr.	1.200 fr.
Six mois.....	345 fr.	600 fr.
Trois mois.....	180 fr.	300 fr.

Compte chèque postal :

« France Nouvelle » Paris 5.320-69



S.E.D.I.C. (S.A.R.L.)
18, rue du Croissant, Paris-2^e.